

(N° 122.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 MAI 1912.

Projet de Loi relatif à des aliénations d'immeubles domaniaux.

*(Voir les n^{os} 207, 233, 237, 244, session de 1911-1912, de la Chambre
des Représentants ; — 101, même session, du Sénat.)*

AMENDEMENT.

Nous proposons de disjointre du
projet la convention prévue sous le
n° XVII.

E. DELANNOY,
GOBLET D'ALVIELLA,
H. LAFONTAINE,
VAN DE VENNE.

Wij stellen voor, de onder n° XVII
voorzienne overeenkomst te scheiden
van het ontwerp.